

Plan de Prévention des Risques de la Dordogne Lotoise

Compte-rendu des réunions publiques

Date et lieux : 5 juillet 2022, Carennac, de 18h à 20h

Ordre du jour : Présentation de la crue de référence retenue et des cartes des aléas

Nombre de personnes présentes : 14

Personnes présentes en tribune :

- ▶ Jean-Pascal Lebreton, DDT du Lot
- ▶ Jaime De Almeida, DDT du Lot
- ▶ Irène Lescure, BRLI
- ▶ ?????, EDF
- ▶ Kyvan Farzami, Aire Publique
- ▶ Louise Geffroy, Aire Publique

Déroulé de la réunion :

- Accueil des participants avec un exercice brise-glace sous la forme d'un mur d'expression... :
Pour vous, le risque d'inondation c'est...
- Introduction
- Qu'est-ce qu'un PPRI ?
- Définition de la crue de référence
- Présentation de la cartographie des aléas
- Introduction sur les enjeux
- Conclusion

La réunion était ponctuée de temps de questions-réponses entre les personnes qui participaient et les intervenantes et les intervenants.

Les contributions en bref :

Les questions et remarques ont principalement porté sur :

- Les barrages et leur rôle dans la gestion des hauteurs d'eau
- La gestion de crise et les systèmes d'alerte qui existent
- Les interventions et les aménagements possibles sur la rivière
- La crue de référence et le changement de l'aléa
- L'articulation entre la DDT et les autres acteurs du territoire (Cauvaldor, Syndicat mixtes, Communes)



Les contributions en détail :

Le mur d'expression :

Le mur d'expression a permis de faire ressortir plusieurs tendances dans la perception des participantes et des participants sur le risque d'inondation.

- Le risque d'inondation représente certes le débordement des rivières, mais il y a des conséquences directes sur les personnes et les biens. Il représente un risque économique, écologique et humain.
- Le risque d'inondation évoque des souvenirs : parfois anciens, où certaines personnes considèrent que le risque était plus présent avant. Parfois récent, avec les inondations à Bétaille qui sont récurrentes.
- Le risque d'inondation doit être prévenu et anticipé pour protéger les personnes et les biens.
- Ce risque d'inondation est également une préoccupation parce qu'il peut limiter voire empêcher les constructions dans des zones où l'inondation n'a jamais été vécue.
- Plusieurs personnes ont évoqué la crainte que pourraient représenter les barrages qui pourraient aggraver la crue voire céder en cas de grande crue.

Questions et remarques sur les barrages :

Beaucoup de questions ont été posées sur les barrages et plusieurs éléments ont été mis en avant.

Le rôle des barrages dans la gestion du cours d'eau interroge.

Le rôle des barrages est multiple, ils produisent de l'électricité mais ils peuvent intervenir sur la gestion du débit et de la hauteur des cours d'eau ou des lacs de rétention pour conserver une hauteur minimale pour préserver la biodiversité, permettre l'irrigation de l'activité agricole ou l'installation d'activité de loisirs. Le débit de la rivière est très contrôlé. Le transit sédimentaire est également étudié et très encadré.

Les ruptures de barrages sont craintes par certains participants.

La représentante d'EDF rappelle que ce sont des événements très exceptionnels. Le barrage est construit pour résister à une crue millénale pour les petits barrages et décennales pour les plus gros. La crue millénale est construite à partir de simulations statistiques et chronologiques.

Certains habitants évoquent les scénarios en cas de rupture qui prévoit le déferlement d'une vague jusqu'à Bordeaux.

Les modèles prévoient effectivement qu'une vague pourrait toucher Bordeaux, mais à ce niveau elle serait plus petite et beaucoup moins importante qu'au début, si bien que l'incidence sur la ville ne serait pas si importante. Ces simulations existent pour que l'on soit paré à toute éventualité.

Il est nécessaire de communiquer auprès des habitants pour que leur perception des barrages ne soit pas fondée sur des idées biaisées. Par exemple, quand une crue survient, certaines personnes pensent que les barrages provoquent ou aggravent les crues en libérant plus de débit.

Les barrages peuvent jouer un rôle jusqu'à un certain point dans la gestion de la crue, mais ils deviennent transparents lors des événements majeurs comme la crue centennale. Le débit de sortie est communiqué par EDF au service de prévention des crues qui est chargé de faire la synthèse.

Question sur la gestion du risque :

Quels sont les systèmes d'alerte aujourd'hui actifs sur les ouvrages comme les barrages ?

Des systèmes d'information et d'alerte sont prévus par les exploitants des ouvrages industriels, ce qui comprend les barrages, mais aussi les usines Seveso par exemple. Ces Plan Particulier d'Intervention (PPI) sont remis à jour environ tous les 10 ans et repose sur une notion d'anticipation : une éventuelle rupture peut être anticipée pour évacuer au besoin les populations.

Il existe également d'autres dispositifs d'informations pour prévenir des crues : les sirènes, les plans communaux de sauvegarde (PCS). Les PCS détermine les modalités à prendre pour la protection des personnes, souvent en coordination avec les services de l'Etat pour les événements majeurs. Il existe également un système de surveillance qui permet de prévenir et alerter les autorités.

Les stations de mesures sur le territoire :

Une station de mesure est située à Carennac et de nombreuses autres sont présentes le long de la Dordogne.



Questions et remarques relatives aux aménagements et interventions humaines sur la rivière :

Peut-on intervenir sur les cours d'eau à travers des aménagements qui pourraient réduire le risque par exemple ? (-> cette question a déjà été posée à Souillac)

Les aménagements sont très encadrés et limités au maximum pour préserver le rythme naturel de la rivière. Des dispositions existent dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) où les avantages et les inconvénients sont pesés et les conditions sont strictes. Il s'agit

d'aménagements exceptionnels. Dans le cadre du PPRI, l'objectif est de définir un aléa pour en prévenir les conséquences pour protéger les personnes et les biens.

Quelle incidence les dragues qui ont été réalisées par le passé sur la Dordogne ont eu sur le creusement du lit de la rivière ?

Les dragues ont une incidence limitée sur l'enfoncement du lit de la rivière. Il existe plein de phénomènes morphologiques qui expliquent que le lit est descendu de quelques mètres.

Pourquoi faut-il conformer l'installation de certains aménagements à des hauteurs d'eau qui n'ont jamais été atteintes de mémoire d'homme ? Comment les habitants sont-ils interrogés pour donner leur avis sur ces aménagements ?

L'objectif des réunions publiques est justement de venir à la rencontre des personnes, de les écouter et de répondre à leurs questions. Sur les aménagements, l'Etat est responsable de la modélisation et doit prévoir ce qu'il peut arriver et en anticiper les conséquences. La perception des personnes qui vivent sur le territoire ne peut pas uniquement être prise en compte dans la prévention et l'anticipation des risques.

Les habitations présentes derrière des ouvrages comme des digues sont souvent dévaluées alors qu'elles sont protégées par ces ouvrages.

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) existent depuis 1995. Les constructions restent exposées malgré les digues et les ouvrages présents. Le schéma prend toujours en compte le risque que ces ouvrages rompent. Les études sont de plus en plus précises pour justement anticiper ces risques et leurs conséquences, même si le risque est de facto faible.

Questions et remarques relatives à la crue de référence :

La cohérence entre le PPRI de la Dordogne Lotoise et ceux de la Dordogne et de la Corrèze :

La crue de référence définie est cohérente avec celle du PPRI de la Dordogne, mais pas avec celui de la Corrèze. En effet, une autre méthode de calcul a été utilisée : la DDT de la Corrèze a choisi de prendre comme crue de référence la crue historique et reconstituée de 1944, qui porte le débit à 2500m³/s. La DDT du Lot n'a pas fait le même choix parce que la crue ne s'est déroulée de la même manière et les documents historiques sont pauvres. Aussi, il semblait important de prendre en compte l'apport de la Cère.

Un participant fait remarquer que le débit actuel de la Dordogne est de 26m³/s, bien loin de la crue de référence définies.

Quelle est la différence de hauteur d'eau entre la crue de 1952 et la crue centennale ?

Il n'existe pas de différence importante entre les hauteurs d'eau de la crue de 1952, ancienne crue de référence du PPRI, et les hauteurs calculées à partir de la crue centennale. La Dordogne s'est enfoncée, donc malgré le changement de débit de référence, la différence de hauteur ne dépasse pas un mètre. L'enveloppe est quasi identique. Les informations sur la crue centennale sont beaucoup plus précises.

Questions et remarques sur l'articulation entre le PPRI et les collectivités :

Le PPRI est-il construit avec les syndicats mixtes des rivières ?

Le PPRI est construit en lien étroit avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les syndicats mixtes. Chacun porte une expertise pour apprécier au mieux la situation. Le PPRI est de la responsabilité de l'Etat mais la DDT a besoin des collectivités.

Comment le PPRI et le PLUi s'articule ?

Le PPRI s'impose au PLUi, il s'agit d'un document de rang supérieur qui définit des zones qui ne sont pas constructibles. Le Cauvaldor est largement engagé dans l'élaboration de son PLUi et travaille aujourd'hui sur son zonage. Des échanges très réguliers ont lieu et l'EPCI et toutes les mairies ont reçu la carte des aléas pour la prendre en compte dans le PLUi. Nous sommes attentifs à la cohérence entre les différents documents.